

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

---

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

---

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

---

*Inspection générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

## **La situation des personnels d'entretien des écoles de Wallis et Futuna**

Septembre 2012

**Patrice MOUGEOT**

*Délégué général des services généraux  
du secrétariat général de l'enseignement catholique*

**Béatrice GILLE**

*Inspectrice générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

## SOMMAIRE

---

Introduction .....	1
<b>1. Le cadre général de la concession à la mission catholique de l'enseignement primaire .....</b>	<b>2</b>
1.1. L'équilibre général de la convention de concession de l'enseignement primaire ..	2
1.2. Une baisse sensible de la population qui a des conséquences lourdes sur la démographie scolaire.....	4
1.3. Un réseau d'écoles qui est dès lors devenu surdimensionné et coûteux .....	5
1.4. Une charge de personnel trop lourde pour la DEC et en augmentation.....	8
1.5. Des personnels d'entretien des écoles recrutés et gérés de façon traditionnelle.....	9
1.6. Une faible flexibilité de l'emploi public qui représente 44 % des emplois pour l'année 2008.....	10
1.7. Les questions posées par l'État, la DEC et les partenaires sociaux .....	11
<b>2. L'état des lieux.....</b>	<b>12</b>
2.1. Les écoles, les élèves, les surfaces bâties et non bâties .....	12
2.2. L'analyse du constat.....	18
2.2.1. Des surfaces trop importantes en m <sup>2</sup> par élève.....	18
2.2.2. Des dotations en personnels d'entretien très inégales.....	19
2.2.3. Des données qui vont bien au-delà des cadres de référence habituels .....	19
2.3. Les actions déjà en cours .....	19
<b>3. Les solutions possibles.....</b>	<b>20</b>
3.1. Le statu quo.....	20
3.2. La rationalisation des structures, des emplois et des rémunérations .....	20
3.3. Une évolution progressive du réseau des écoles, de la gestion et du management des personnels d'entretien .....	21
Conclusion .....	22
Annexes.....	23

## Introduction

Par courrier en date du 22 février 2012, le directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale a souhaité que l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche effectue une mission d'appui à la direction de l'enseignement catholique de Wallis et Futuna, afin de l'aider à mettre en œuvre la réforme de gestion des personnels d'entretien des écoles dont elle a la charge.

Par lettre en date du 6 mars 2012, le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a désigné Mme Béatrice Gille, inspectrice générale pour effectuer cette mission, mission conjointe avec M. Patrice Mougeot, délégué général des services généraux du secrétariat général à l'enseignement catholique qui l'a mandaté à ce titre<sup>1</sup>.

Cette demande fait suite à la signature de la convention portant concession à la mission de l'enseignement catholique de l'enseignement primaire dans le territoire des îles Wallis et Futuna pour les années 2012-2017, signée le 9 février 2012 par l'administrateur supérieur et l'évêque du diocèse. La convention stipule dans sa section II, article 16, que « *pour que soit assurée l'amélioration de la rémunération des personnels non enseignants affectés à ce jour à l'entretien des écoles et de l'internat, l'État accepte que puisse être redéployée à cet effet une partie des économies réalisées grâce au départ à venir des différents personnels.*

*Dans ce cadre, un audit du dimensionnement à retenir de l'équipe d'entretien sera réalisé et les résultats en seront connus avant fin 2012. Cet audit sera effectué avec l'appui de la direction nationale de l'enseignement catholique et le ministre en charge de l'éducation nationale »<sup>2</sup>.*

M. Mougeot et Mme Gille se sont rendus à Wallis du 24 au 31 mars pour cette mission.

La mission a rencontré l'ensemble des responsables de l'enseignement catholique et du vice-rectorat, ainsi que l'administrateur supérieur. Elle a également visité l'ensemble des écoles de Wallis en compagnie du directeur diocésain, mais n'a pu malheureusement se rendre à Futuna, au vu des mauvaises conditions climatiques qui empêchaient tout transport aérien<sup>3</sup>.

Elle souhaite remercier tous ceux qui ont organisé, l'ont accompagnée dans la mission et ont répondu aux nombreuses questions et sollicitations, et en premier lieu, monsieur l'administrateur supérieur de Wallis et Futuna, monseigneur l'évêque de Wallis et Futuna ainsi que monsieur le directeur diocésain et ses services, et bien sûr l'ensemble du vice-rectorat, et les équipes éducatives des écoles et établissements de Wallis qui l'ont reçue.

---

<sup>1</sup> Les lettres de saisine et de désignation sont en annexe 1.

<sup>2</sup> Cf. en annexe 2, la convention portant concession à la mission de l'enseignement catholique de l'enseignement primaire dans le territoire des îles Wallis et Futuna pour les années 2012-2017.

<sup>3</sup> La liste des personnes rencontrées et des écoles visitées figure en annexe 3.

# **1. Le cadre général de la concession à la mission catholique de l'enseignement primaire**

## **1.1. L'équilibre général de la convention de concession de l'enseignement primaire**

L'État confère depuis 1969 la concession de l'enseignement du premier degré à l'enseignement catholique, sous sa forme actuelle. Depuis cette date, six conventions ont été signées<sup>4</sup>, les dernières en 2007 et 2012. L'État conserve la responsabilité du contrôle pédagogique des maîtres du premier degré et celui des enseignements dispensés.

La mission catholique exerce ses responsabilités par l'entremise d'un établissement scolaire unique dénommé direction de l'enseignement catholique (DEC).

Les compétences respectives sont les suivantes :

En matière de patrimoine :

- le directeur de l'enseignement catholique est responsable de la sécurité des élèves pendant le temps scolaire, ainsi que de la sécurité des personnes et biens utilisés par les écoles et l'internat, il est également responsable de la gestion et de l'entretien courant des biens meubles et immeubles utilisés par les écoles et l'internat ;
- les travaux d'aménagement, d'agrandissement, de construction, de reconstruction et de sécurité des locaux, ainsi que la mise en conformité de ceux-ci relèvent de l'État, de même que le premier équipement en cas de nouvelle construction.

En matière de gestion et de rémunération des personnels :

- les personnels enseignants sont gérés et payés par le vice-rectorat ; durant la durée de la convention 2012-2017, l'État s'est engagé à maintenir le taux d'encadrement constaté pour l'année scolaire 2011, soit 10,3<sup>5</sup>°; la masse salariale relative aux instituteurs est de 10 151 310 € en 2011.
- les personnels d'entretien des écoles et de l'internat sont gérés et payés directement par la DEC, mais l'État apporte son concours aux charges relevant de la concession du premier degré pour ces personnels.

En matière de création et d'ouverture des écoles, ainsi que de mesure de carte scolaire : le ministre chargé de l'éducation nationale prend les décisions, sur proposition du vice-recteur, après avis du directeur de l'enseignement catholique.

---

<sup>4</sup> Conventions signées en 1969, 1991, 1995, 2000, 2007 et 2012.

<sup>5</sup> Ce taux est particulièrement favorable si on le compare au taux moyen d'encadrement français qui est de 5,29 en 2010, dans le premier degré public.

La convention est constituée d'une dotation unique et forfaitaire (1 286 860 € en 2012) destinée :

- à l'entretien et le fonctionnement des écoles et de l'internat, y compris la rémunération des personnels de droit privé non enseignants,
- à l'acquisition d'outils et de matériels pédagogiques,
- au fonctionnement de la DEC au titre de ses missions de concession du premier degré,
- à la formation continue, la formation initiale et le recrutement des maîtres du premier degré (54 000 € fléchés).

Cette dotation est actualisée annuellement par l'application du coefficient de la dotation générale de décentralisation (DGD) des communes pondéré par l'évolution annuelle des effectifs d'élèves scolarisés dans les écoles relevant de la DEC. Afin d'enrayer la baisse récurrente de la subvention liée à l'évolution des effectifs, cette dotation initiale est souvent ajustée en vue de maintenir le même montant de dotation que l'année précédente ; cet ajustement a été effectué en 2004, 2005 et 2006 avec maintien de la subvention de 2003. Depuis 2010, un complément a été ajouté pour la prise en charge de la formation continue, financement pérennisé par la convention du 9 février 2012. La subvention de 2012 a été ajustée à la baisse, suite à la baisse des effectifs d'élèves prévue (de 2086 à 1996) ainsi qu'à l'absence d'évolution de la DGD pour 2012.

En 2000, la subvention est augmentée de 100 000 € pour prendre en charge l'augmentation de salaire des personnels d'entretien.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Effectifs d'élèves</b>	<b>2476</b>	<b>2358</b>	<b>2318</b>	<b>2182</b>	<b>2086</b>	<b>1996</b>
Subvention État	1 262 727	1 323 357	1 300 550	1 369 000	1 300 550 + 68 450 <sup>6</sup>	1 286 860 <sup>7</sup> Notifiés à ce stade
Subvention de l'État par élève	<b>510 €</b>	<b>561 €</b>	<b>561 €</b>	<b>627 €</b>	<b>656 €</b>	
Subvention CT	89 394	103 598	89 247	11 313	8 380	
Autres subventions et produits des activités diverses	47 452	58 950	54 778	14 967	85 020	
Charges de fonctionnement	540 147	551 674	574 416	584 689	575 320	
Charges de personnel (%)	794 895 63 %	853 269 64 %	868 050 67 %	896 766 66 %	895 650 65 %	
Dotations aux amortissements et provisions	55 306	49 354	46 475	34 087	152 734	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>9 225</b>	<b>31 608</b>	<b>- 44 366</b>	<b>- 120 263</b>	<b>- 161 304</b>	

<sup>6</sup> Un complément de financement est ajouté à la dotation initiale pour la prise en charge de la formation continue, la formation initiale et le recrutement des maîtres du 1<sup>er</sup> degré.

<sup>7</sup> En 2012 Le Parlement a voté en LFI une dépense de 1 369 000 € soit 686 € par élève.

Il convient de constater à partir de ce tableau que la subvention, rapportée à son montant par élève, a augmenté de 29 % de 2007 à 2011 ; les effectifs pris en compte pour la notification de base de la subvention sont les effectifs prévisionnels, les effectifs constatés sont encore moins nombreux.

Il faut ajouter à ce décompte la masse salariale correspondant à la dépense directe de l'État, s'agissant des personnels enseignants, qui s'élève en 2011 à plus de 10 150 000 € (soit en 2012, 5 085 € par élève).

Les dépenses d'investissement ont été prises en charge soit par les contrats de développement, soit sur les fonds européens :

- sur contrat de développement 2007-2011 : DEC : 36 647 €, opérations pour la réhabilitation du bâti : DEC : 68 000 € de dépenses d'équipements pédagogiques détruits pendant le cyclone et 20 100 € de mises aux normes en matière d'hygiène et de sécurité des personnes et des biens ;
- fonds européens :
  - 2 243 554 € d'engagés avec un taux d'exécution d'environ 65 % soit 1 463 370 € pour la phase A et B du 9<sup>ème</sup> FED pour la rénovation et/ou la reconstruction de salles de classe, de bureaux pour les directeurs, de BCD et de sanitaires,
  - 280 174 € pour la rénovation de la cuisine de Malaetoli,
  - 500 000 € environ de crédits pour des travaux de sécurité électrique ont dû être annulés, les appels d'offre ayant été infructueux,
  - une dizaine de micro-ordinateurs par école a fait l'objet d'un marché d'un montant d'environ 134 800 €.

Il n'y a aucune participation des familles au financement de la scolarité, la gratuité s'étend aux manuels et transports scolaires, mais aussi aux fournitures scolaires et aux frais de demi-pension et d'internat. Mais la contribution des parents informelle et non monétisée est réelle dans certaines des écoles, ils participent aux travaux d'entretien et d'aménagement des espaces.

La répartition du financement des dépenses de la DEC relatives au premier degré est la suivante en 2011 :

État : dont subvention DEC	1 377 400 €, soit plus de 93 %
Collectivités territoriales	8 380 €, soit moins de 1 %
Autres subventions	85 020 €, soit 5,7 %

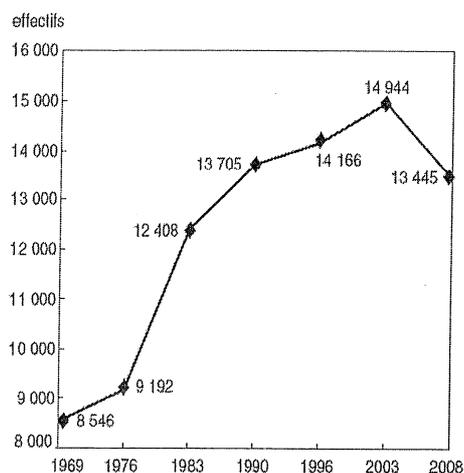
(Chiffres tirés des comptes 2011 de la DDEC certifiés par l'expert-comptable).

## **1.2. Une baisse sensible de la population qui a des conséquences lourdes sur la démographie scolaire**

L'INSEE introduit ainsi sa dernière publication sur les îles de Wallis et Futuna.

« En 2008, 13 445 habitants vivent à Wallis et Futuna. Cet archipel, situé à 2 800 km de la Polynésie française, 2 100 km de la Nouvelle-Calédonie et 20 000 km de Paris, est le plus petit territoire français du Pacifique. En cinq ans, la forte émigration et le ralentissement de la natalité ont fait chuter la population de 1 500 personnes (soit 10 % de sa population). Les nouveaux arrivants sont peu nombreux et la population vieillit. La modernisation de l'habitat se poursuit. Le taux d'emploi reste faible. »<sup>8</sup>

① La population de Wallis et Futuna de 1969 à 2008



Source : Insee-STSEE, Recensements de la population.

① Population du Territoire par unité administrative

Unité administrative	2003	2008	Variation en % (2003 - 2008)
Circonscription d'Alo	2 993	2 655	- 11,3
Circonscription de Sigave	1 880	1 583	- 15,8
<b>Total Futuna</b>	<b>4 873</b>	<b>4 238</b>	<b>- 13,0</b>
Circonscription d'Uvea :			
District de Hahake	3 950	3 748	- 5,1
District de Hihifo	2 422	2 197	- 9,3
District de Mua	3 699	3 262	- 11,8
<b>Total Wallis</b>	<b>10 071</b>	<b>9 207</b>	<b>- 8,6</b>
<b>Ensemble du Territoire</b>	<b>14 944</b>	<b>13 445</b>	<b>- 10,0</b>

Source : Insee-STSEE, Recensements de la population.

Il est prévu une baisse encore très sensible de la population scolaire du premier degré :

- 2011 constat : 2 086
- 2012 prévision 1 996, constat : 1 972
- 2013 : 1 956
- 2014 : 1 898
- 2015 : 1 803
- 2016 : 1 716
- 2017 : 1 636

### 1.3. Un réseau d'écoles qui est dès lors devenu surdimensionné et coûteux

La DEC a sous sa responsabilité, dans le cadre de la convention :

- 9 écoles à Wallis plus un cours ménager. En 2010, il y en avait deux de plus : quatre écoles celles de Matahutu (maternelle et primaire) et Malaféou (maternelle et primaire) viennent d'opérer un regroupement entre l'école maternelle et l'école primaire pour ne faire que deux seules écoles ;

<sup>8</sup> INSEE PREMIÈRE, n° 1 251-juillet 2009.

- 6 écoles à Futuna ;
- un internat (Malaetoli).

Il convient de rappeler qu'il n'y a pas de communes à Wallis et Futuna, mais qu'il existe trois circonscriptions, une à Wallis et deux à Futuna. Wallis et Futuna sont constituées de trois monarchies traditionnelles : Uvéa (à Wallis), Alo et Sigave (à Futuna), dont les rois gouvernent avec des conseils de chefs nommés ou désignés.

À Futuna, deux royaumes (à qui reviennent en partie les fonctions juridictionnelles des arrondissements départementaux et sous-préfectures, administratives des mairies et une partie des attributions des conseils généraux) coexistent et regroupent des villages. À Wallis, trois districts coutumiers gèrent les fonctions administratives des mairies et regroupent plusieurs villages sous l'autorité du même roi. Aussi, sur le plan territorial, les îles sont divisées en trois circonscriptions territoriales recouvrant exactement chacun des trois royaumes : la circonscription territoriale de Wallis (pour le royaume d'Uvéa), la plus grande et la plus peuplée des trois, les circonscriptions territoriales d'Alo (qui comprend aussi l'île inhabitée d'Alofi) et celle de Sigave, la plus petite, à Futuna. Chacune jouit de la personnalité morale avec un budget propre géré par un conseil de circonscription composé des chefs coutumiers et présidé par le roi. Le royaume wallisien d'Uvéa et les deux royaumes futuniens de Sigave et d'Alo ne sont pas des monarchies héréditaires mais aristocratiques<sup>9</sup> : ce sont les familles nobles, les aliki et les chefs en place, qui désignent ou destituent les rois.

Le pouvoir coutumier est important mais toutefois assez décentralisé, les rois locaux devant sans cesse trouver un consensus qui puisse être accepté par tous les niveaux de son administration de la chefferie, négocier avec les chefs de village, et répondre aux demandes des alikis qui les élisent et dont l'autorité morale s'appuie aussi sur la population, tout en négociant avec le représentant de l'État pour obtenir les budgets de développement du territoire.

À Wallis, le roi d'Uvéa (portant le titre de Lavelua) est le chef de la hiérarchie coutumière. Il est assisté d'un premier ministre (kivalu) et de cinq ministres, les six formant le grand conseil ou « fa'u' ». Il nomme encore, sur proposition de la population, trois chefs de district (faipule) qui ont autorité sur les 21 chefs de village reconnus par la population. Les chefs de village, qui peuvent lever les corvées d'intérêt général, sont plébiscités ou destitués au cours d'assemblées générales de village (fono) qui ont lieu dans une case commune (fale fono).

À Futuna, chacun des deux rois (le Tuigaifo à Alo et le Tuisigave à Sigave) disposent aussi de ministres, qui ont les mêmes prérogatives que ceux de Wallis avec une autorité juridictionnelle plus restreinte ; ils jouent le rôle de porte-paroles dans les conseils, mais ils ont une autorité limitée sur les chefs de village désignés par les familles princières qui peuvent démettre leur roi facilement.

La définition et la délimitation des villages n'est pas aussi stricte que les communes françaises, le territoire étant plutôt délimité de façon informelle par les royaumes (et districts à

---

<sup>9</sup> À Wallis, les lignées dites royales peuvent prétendre au trône ou au rang de Faipule et les familles nobles à tous les autres titres.

Wallis) et le droit coutumier, y compris pour le domaine royal ou public, et la propriété privée incessible appartenant en fait en commun aux clans avec un droit d'usage accordé aux chefs de familles.

À l'exception des écoles de Liku, Ahoa et Ninive pour Wallis, et l'école de Vele pour Futuna, toutes les écoles sont construites sur le domaine de la Mission catholique. Les autres écoles sont construites sur le domaine public communautaire des villages selon le droit coutumier qui définit l'usage foncier. Au départ, les écoles étaient essentiellement paroissiales et orientées vers la formation des futurs prêtres et l'éducation de base. L'école et l'internat de Malaetoli ont d'ailleurs été le lieu de formation des meilleurs élèves destinés à la prêtrise. Puis les écoles se sont multipliées et ont été construites par l'État, d'abord sur les terrains de la mission, puis pour des raisons de proximité, sur quelques sites de village dont la propriété est revendiquée par les coutumiers. Elles ont été entretenues au début par les communautés enseignantes et de parents. Il n'y a pas de propriété claire des terrains et pas de cadastre.

Il n'y a pas d'impôts, sauf des taxes à l'entrée du territoire, et l'ensemble des services publics (éducation – y compris la demi-pension et l'internat – et la santé) est gratuit.

La mission, les parents mais aussi les villages sont très attachés à leurs écoles, qui, selon eux, leur appartiennent. Ils s'impliquent encore énormément dans les travaux d'entretien, la mission a pu constater que des écoles avaient été entièrement repeintes par les parents. Les emplois des personnels d'entretien sont considérés comme des emplois « locaux », c'est-à-dire réservés à des personnes faisant partie de la communauté foncière de l'école.

L'état du bâti des écoles est très variable, certaines des écoles ont été refaites, d'autres non. De nombreux sanitaires ne répondent pas aux exigences minimales de sécurité et d'hygiène, notamment à cause de fuites d'eau (Ninive), y compris certaines de celles qui viennent d'être refaites par le FED et qui ne sont pas utilisables.

Le tableau ci-dessus fait apparaître de fortes diminutions d'élèves dans beaucoup des écoles, liées à une baisse démographique importante. Des salles de classe sont inoccupées, d'autres le sont avec très peu d'élèves. Certaines des écoles sont très proches, et rationnellement le schéma cible de la structure des écoles pourrait être de 3 ou 4 écoles à Wallis et de deux ou trois écoles à Futuna, soit 5 à 7 écoles en tout comparativement aux 16 écoles actuelles.

La convention signée en 2012 dans son annexe 1 prévoit, si les conditions matérielles sont remplies en termes de locaux :

À la rentrée 2012 :

- le regroupement des écoles maternelle et élémentaire de Malaefoou en une seule école primaire et le regroupement des écoles maternelle et élémentaire de Mata'utu en une seule école primaire, regroupements qui ont été faits,
- le regroupement sur le site de Vaitupu des classes élémentaires de Vaitupu et Fatima, le regroupement sur le site de Fatima des classes maternelles de Fatima et Vaitupu, qui n'ont pas été effectués.

À la rentrée 2013 :

- le regroupement des écoles maternelles et élémentaire de Kolopelou.

**Effectif du premier degré (2007 à 2012)**

Ecoles Wal.	Effectif 2007	Effectif 2008	Effectif 2009	Effectif 2010	Effectif 2011	Effectif 2012
Fatima	128	111	108	111	95	82
Vaitupu	186	177	183	168	165	151
CFPA	9	20	16	16	16	12
Liku	198	188	176	164	152	140
Mata-Utu élém.	136	131	134	136	112	167
Mata-Utu mat.	71	87	84	65	64	
Ahoa	87	79	82	87	92	79
Ninive	185	222	221	232	224	207
Tepa	139	130	127	127	134	141
Malaefoou mat.	86	81	75	75	66	149
Malaefoou élém.	150	131	128	121	109	
Malaetoli	220	214	207	185	176	191
<b>TOTAL WALLIS</b>	<b>1595</b>	<b>1571</b>	<b>1541</b>	<b>1487</b>	<b>1405</b>	<b>1319</b>
Poi	74	69	69	62	48	47
Vele	143	127	122	123	116	104
Kolopelu mat.	94	67	74	67	69	65
Kolopelu élém.	196	179	181	156	152	157
Sausau	226	225	220	195	178	184
Fjua	101	91	96	87	80	96
<b>TOTAL FUTUNA</b>	<b>834</b>	<b>758</b>	<b>762</b>	<b>690</b>	<b>643</b>	<b>653</b>
<b>TOTAL WALLIS/FUTUNA</b>	<b>2429</b>	<b>2329</b>	<b>2303</b>	<b>2177</b>	<b>2048</b>	<b>1972</b>

**Enseignement spécialisé**

	2007		2008		2009		2010		2011		2012	
	Wallis	Futuna										
CLIS	8	8	7	11	3	21	7	16	9	5	10	3
COP	27	13	20	20	11	14	7	14	16	17	11	15
CFPA	9		20		16		16		16		12	

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CFPA	9	20	16	16	16	12
CLIS	16	18	14	14	14	13
COP	40	40	35	30	33	26

*Source : Vice-rectorat*

### 1.4. Une charge de personnel trop lourde pour la DEC et en augmentation

La DEC comprend aujourd'hui un effectif de 57 personnels pour une masse salariale de 895 650 € en 2011 (896 766 € en 2010) représentant 65,42 % (65,51 % en 2010) de la subvention annuelle de l'État or formation continue, ainsi répartie :

Les personnels de la DEC représentent :

- administration : 9,5 personnels à temps complet dont un à Futuna, pour une masse salariale de 460 005 € représentant un pourcentage de 51,35 % de la masse salariale totale et 33,60 % de la subvention. Outre le directeur de la DEC, il y a un

- chef du personnel, un responsable de la vie scolaire, une comptable, 4 secrétaires, 0,5 agent de bureau polyvalent et une femme de ménage ;
- personnels enseignants : ils sont gérés au vice-rectorat qui les payent directement, le vice-rectorat assure également le contrôle pédagogique et les opérations de construction des écoles. L'effectif du vice-rectorat en charge du premier degré est de 6 ETP ;
  - internat de Malaetoli : 8,5 personnels à temps complet (une maîtresse d'internat, 3 surveillants, 2,5 cuisiniers, un agent de service cuisine et un agent d'entretien), soit 17,6 % de la masse salariale et 12 % de la subvention ;
  - atelier : 5 personnels à temps complet dont un à Futuna (un chef d'équipe menuisier, un plombier, un maçon, un menuisier, un ouvrier polyvalent à Futuna)<sup>10</sup> ;
  - 33 personnels d'entretien des écoles, pour la plupart à temps partiel (ils représentent 21,5 ETP), 21 à Wallis et 12 à Futuna ;
  - l'atelier et les personnels d'entretien représentent 31% de la masse salariale et 20 % de la subvention.

Les personnels de la DEC sont rémunérés sur la base de trois statuts ou régimes différents :

- les enseignants, sauf un adjoint à Futuna, sont rémunérés et indexés sur la base des salaires enseignants (3 sur 11 de l'administration de la DEC) ;
- les personnels administratifs de la DEC, de l'internat et de l'atelier sont rémunérés sur la base de la grille indiciaire des agents employés et ouvriers, non fonctionnaires, des services administratifs du Territoire, sur la base de l'arrêté du 23 septembre 1976. Ils sont donc régulièrement revalorisés ;
- les personnels d'entretien des écoles sont seulement alignés sur l'indice 250 de l'arrêté de 1976, mais leur salaire n'est pas revu. Cette rémunération correspond à un tarif horaire d'environ 5,25 € de l'heure.

### **1.5. Des personnels d'entretien des écoles recrutés et gérés de façon traditionnelle**

Le personnel d'entretien des écoles est relativement récent. Dans les années 60 et 70, les enseignants faisaient eux-mêmes le ménage des écoles, aidés par la communauté villageoise et les parents d'élèves. Puis, peu à peu les directrices d'école ont recruté, souvent parmi leurs proches, des personnes pour quelques heures de ménage et d'entretien, prises en charge par la DEC.

Après un mouvement syndical, l'État accepte d'abonder une première fois la subvention de fonctionnement de 100 000 €, d'où les recrutements de 2001 qui apparaissent nettement sur les tableaux, les premiers contrats de droit privé et l'alignement sur le SMIG local.

---

<sup>10</sup> Les personnels de l'atelier sont compris dans la masse salariale totale de la DEC.

De nouveau, après un mouvement social, des calculs sont faits par le vice-rectorat, la DEC et les partenaires sociaux pour estimer les besoins de chaque école en fonction du nombre d'élèves, de personnels et des surfaces à entretenir, et un protocole est signé en 2007 qui décide de l'alignement sur le premier échelon de la grille indiciaire des agents employés et ouvriers, non fonctionnaires, des services administratifs du Territoire, sur la base de l'arrêté du 23 septembre 1976, soit sur l'indice 250. Leur salaire horaire est donc de 626,18 CFP (5,25 €), 105 824 CFP mensuel (886,80 €), non revu depuis cette date.

Le recrutement est proposé à la DEC par la directrice, après concertation avec le bureau de l'association des parents d'élèves, voire avec le village, sur des critères de type sociaux.

Chaque école emploie deux personnels, généralement à temps partiel, de 4 à 6 heures par jour : une technicienne de surface et un ouvrier d'entretien.

De ce fait parmi les 17 femmes de ménage, 5 travaillent à mi-temps, 6 à 62 % et 6 à 75 % ; Parmi les 16 ouvriers d'entretien, un travaille à temps complet, 3 à mi-temps, 6 à 62 % et 6 à 75 %). Cet effectif de 33 personnes physiques correspond donc en équivalent temps plein à 21,5 personnels.

Les femmes de ménage assurent l'entretien des salles de classe (balayer et essuyer les tables), des parties communes couvertes et des toilettes (une fois par jour). Elles n'ont pas de fiche de poste, pas de formation et des horaires très variables.

Les ouvriers d'entretien s'occupent principalement des extérieurs (pelouse et peinture).

L'atelier de la DEC assure les petits travaux d'électricité, de plomberie et de menuiserie.

Les personnels d'entretien ont un matériel très rudimentaire, balais, serpillère, tondeuse simple (cf. annexe 3).

Le management des personnels d'entretien est un management de type familial et totalement oral. Comme l'exprime une des directrices d'école « ce qu'ils font à l'école, c'est ce qu'ils feraient chez eux », il n'est pas rare de voir leurs proches venir les aider en cas de besoin, comme il n'est pas rare qu'ils s'absentent et remplacent leur temps de travail à un autre moment. Une des écoles (Malaetoli) a fourni une description synthétique des horaires et tâches des agents (cf. annexe 4).

## **1.6. Une faible flexibilité de l'emploi public qui représente 44 % des emplois pour l'année 2008**

Le taux d'activité sur le territoire s'établit à 40 %, favorisé notamment par la défiscalisation qui permet l'investissement patrimonial et productif. La part des salariés du secteur privé a ainsi crû entre 2002 et 2008 de 42 à 48 % des emplois. Néanmoins en 2008, 44 % des emplois restaient des emplois publics et parmi ceux-ci, 27 % sont des emplois directs de l'enseignement.

L'attention portée aux emplois publics, à leurs créations ou à leurs suppressions est donc majeure à Wallis et Futuna.

### **1.7. Les questions posées par l'État, la DEC et les partenaires sociaux**

Les partenaires sociaux rencontrés (syndicat FO) souhaitent que les personnels d'entretien rentrent officiellement dans l'arrêté de 1976, et augmentent leur temps de travail, notamment pour pouvoir bénéficier des allocations familiales, qu'ils n'ont pas à cause de leur quotité de travail. Ils admettent néanmoins que dans ce cadre, « on n'échapperait pas aux regroupements d'écoles ».

Ils ont produit des tableaux à la DEC avec trois hypothèses :

- une première avec alignement sur l'indice 325 pour tous pour un coût de 315 686 € (la masse salariale actuelle à l'indice 250 est de 271 589,37 €),
- une deuxième hypothèse avec maintien de l'indice 250 mais augmentation d'une heure par agent : coût 320 312 €,
- une troisième hypothèse qui prévoit un temps complet pour tous : coût de 404 555 €.

La DEC soulève les questions suivantes :

- il n'y a pas de structure communale à Wallis et Futuna, c'est donc la subvention relative à la concession qui prend en charge l'ensemble des dépenses du premier degré, prises en charge par les communes en métropole (si l'on excepte les 17 ATSEM prises en charge par les circonscriptions et les transports scolaires assumés par l'Assemblée territoriale). Or rien n'indique que ce coût, selon eux, soit réellement pris en charge par l'État dans ce cadre, si on compare le montant de ladite subvention au forfait d'externat ou à la subvention calédonienne ou polynésienne ;
- la pression sociale et syndicale est forte car ces personnels sont peu payés par rapport à leurs homologues qui travaillent dans les services publics, notamment dans les établissements du second degré, et par rapport aux personnels rémunérés par ailleurs à la DEC, administratifs et personnels de service, qui bénéficient depuis 1999 des conditions de l'arrêté de 1976 ;
- la DEC estime qu'elle n'a pas les moyens, dans le cadre de la convention actuelle, de rémunérer davantage ces personnels, sauf à opérer des redéploiements, qui sont difficiles à faire dans le contexte social général : importance de l'emploi public, mutations difficiles sur des emplois considérés comme des emplois locaux de village ...
- mais elle admet la nécessité d'opérer des regroupements, qui pourraient aboutir à ne garder que 8 à 10 écoles sur les deux îles (courrier de l'évêque au ministre du 21 octobre 2010).

L'État quand à lui rappelle :

- que, malgré les contraintes budgétaires très fortes de l'État, le territoire a été épargné des très fortes ponctions opérées partout, y compris en outre-mer, notamment en cas de baisse d'effectifs ; la dotation par élève est de ce fait en constante augmentation et le P/E est lui aussi particulièrement favorable ;
- que, depuis 2003, les rapports d'inspection générale<sup>11</sup> soulignent le déséquilibre de l'utilisation de la subvention de l'État entre les dépenses de la DEC et celles relatives aux écoles, sans effet notable, alors que le montant global de la subvention de concession a augmenté chaque année jusqu'en 2010 pour rester stable depuis lors malgré la forte diminution du nombre d'élèves, la DEC a augmenté le poids de sa masse salariale relative aux administratifs dont la rémunération ampute d'autant la subvention forfaitaire qui lui est allouée ;
- que les emplois administratifs de la DEC représentent 21 % de ses effectifs pour plus de la moitié de sa masse salariale alors que les emplois d'entretien représentent un peu moins de la moitié de ses effectifs ;
- que le surdimensionnement du réseau des écoles et des écoles elles-mêmes rend très coûteux l'entretien et la maintenance de bâtiments devenus trop grands, que le taux d'encadrement des personnels enseignants, qu'il a accepté de maintenir à 10,3, taux inégalé en France, doit permettre, sur l'enveloppe globale actuelle, et avec des regroupements, d'améliorer la situation de ces personnels.

Les points d'accord sont donc le regroupement à terme de certaines des écoles, la prise en compte rationnelle des besoins et d'une juste rémunération des personnels d'entretien des écoles.

## **2. L'état des lieux**

### **2.1. Les écoles, les élèves, les surfaces bâties et non bâties**

Du fait des mauvaises conditions climatiques, nous n'avons pu visiter que les seules écoles de Wallis. L'état des lieux des effectifs est détaillé en annexe 4, ainsi que la répartition des effectifs enseignants.

---

<sup>11</sup> L'enseignement primaire à Wallis et Futuna, rapport IGEN n° 2011-060 de juin 2011, rapport de mission à Wallis et Futuna, IGAENR-IGEN n° 2003-080 de septembre 2003.



### *L'école élémentaire de VAITUPU*

Elle dispose de 10 classes (2 CP, 2 CE1, 2 CE2, 2 CM1 et 2 CM2) et accueille 151 élèves (31 CP, 26 CE1, 35 CE2, 31 CM1 et 28 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 1 424 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 130h/mois. L'école bénéficie de 6 200 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 130h/mois.

### *Le centre de formation professionnelle adaptée (CFPA)*

Il se compose de 2 classes (1 FEP1 et 1 FEP2) et accueille 12 élèves (5 FEP1 et 7 FEP2).

La superficie de ses bâtiments est de 150 m<sup>2</sup> et de 750 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus l'un comme l'autre par les élèves.

### **Dans le district de HAHAKE, se trouvent :**

#### *L'école maternelle et primaire de LIKU*

Elle dispose de 10 classes dont 4 en maternelle (1,5 PS, 1,5 MS et 1 GS) et 6 en élémentaire (1 CP, 2 CE1, 1 CE2, 1 CM1 et 1 CM2) et accueille 140 élèves (20 PS, 15 MS, 17 GS, 17 CP, 26 CE1, 14 CE2, 18 CM1 et 13 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 1 231 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 130h/mois. L'école bénéficie de 9 900 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 130h/mois.

#### *L'école primaire de MATA'UTU*

Elle dispose de 10 classes dont 4 en maternelle (2 PS, 1 MS et 1 GS) et 6 en élémentaire (1 CP, 1 CE1, 2 CE2, 1 CM1 et 1 CM2) et accueille 167 élèves (23 PS, 14 MS, 19 GS, 24 CP, 20 CE1, 30 CE2, 17 CM1 et 20 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 1 283 m<sup>2</sup> nettoyés par deux personnels de ménage à raison de 217h/mois. L'école bénéficie de 4 400 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 108h/mois.

#### *L'école primaire d'AHOA*

Elle dispose de 6 classes dont 2 en maternelle (0,5 PS, 0,5 MS et 1 GS) et 3 en élémentaire (1 CP, 0,5 CE1, 0,5 CE2, 0,5 CM1 et 0,5 CM2) et 1 CLIS. Cet établissement accueille 79 élèves (10 PS, 5 MS, 14 GS, 10 CP, 6 CE1, 12 CE2, 7 CM1, 5 CM2 et 10 CLIS).

La superficie de ses bâtiments est de 1 075 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 87h/mois. L'école bénéficie de 5 969 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 86,6h/mois.

### *L'école primaire de NINIVE*

Elle dispose de 10 classes dont 4 en maternelle (1,5 PS, 1 MS et 2 GS) et 6 en élémentaire (2 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 et 1 CM2) et accueille 209 élèves (20 PS, 19 MS, 31 GS, 34 CP, 26 CE1, 29 CE2, 24 CM1 et 24 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 1 141 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 130h/mois. L'école bénéficie de 25 019 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 130h/mois.

L'homme d'entretien n'arrive pas à entretenir cette surface et bien souvent fait appel aux membres de sa famille pour venir l'aider. Pour 25 019 m<sup>2</sup> même en investissant dans une tondeuse plus performante une seule personne ne suffit pas.

Il nous faut aussi signaler que l'état des toilettes est déplorable. Les sanitaires ont été refaits grâce à des fonds Européens mais les choix techniques qui ont été faits ne sont pas adaptés à la situation locale et les sanitaires sont désormais inutilisables.

### **Dans le district de MUA, se trouvent :**

#### *L'école primaire de TEPA*

Elle dispose de 8 classes dont 3 en maternelle (1 PS, 1 MS et 1 GS) et 5 en élémentaire (1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 et 1 CM2). Cet établissement accueille 141 élèves (21 PS, 19 MS, 15 GS, 14 CP, 22 CE1, 18 CE2, 18 CM1, 14 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 1 222 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 108 h/mois. L'école bénéficie de 13 495 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 130h/mois.

#### *L'école primaire de MALAEFOOU*

Elle dispose de 10 classes dont 3 en maternelle (1 PS, 1 MS et 1 GS) et 7 en élémentaire (2 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 et 2 CM2). Elle accueille 149 élèves (15 PS, 16 MS, 19 GS, 23 CP, 21 CE1, 19 CE2, 15 CM1, 21 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 3 365 m<sup>2</sup> nettoyés par deux personnels de ménage à raison de 195h/mois. L'école bénéficie de 12 560 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par deux personnels d'entretien à raison de 194,85h/mois.

#### *L'école primaire de MALAETOLI*

Elle dispose de 11 classes dont 3 en maternelle (1 PS, 1 MS et 1 GS) et 8 en élémentaire (1 CP, 1 CE1, 2 CE2, 1 CM1, 1 CM2, 1 COP1 et 1 COP2). Cet établissement accueille 191 élèves (23 PS, 20 MS, 16 GS, 18 CP, 19 CE1, 32 CE2, 30 CM1, 22 CM2, 6 COP1 et 5 COP2).

La superficie de ses bâtiments est de 5 474 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 130h/mois. L'école bénéficie de 61 344 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 173,2h/mois.

L'établissement est bien entretenu.

Ces deux personnels ont été recrutés par le conseil des maîtres en tenant compte à la fois de la situation sociale de la personne embauchée, de ses compétences et de sa polyvalence par rapport aux actions attendues. Ces personnels disposent du petit matériel et de l'outillage nécessaire à leurs travaux.

Concernant FUTUNA, du fait des intempéries, nous avons collecté les données suivantes sans pour autant pouvoir en apprécier leur pertinence en allant sur sites.

### ***L'île de Futuna se décompose en deux districts ALO et SIGAVE***

#### **Dans le district d'ALO, se trouvent :**

##### *École primaire et maternelle de POI*

Elle dispose de 4 classes dont 2 en maternelle (1 PS/MS et 1 GS) et 4 en élémentaire (1 CP, 1 CE1, 1 CE2 et 1 CM1/CM2). Cet établissement accueille 104 élèves (12 PS, 8 MS, 14 GS, 16 CP, 16 CE1, 16 CE2, 8 CM1 et 14 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 698 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 108h/mois. L'école bénéficie de 3 030 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 108h/mois.

##### *École primaire et maternelle de VELE*

Elle dispose de 6 classes dont 1 en maternelle (PS, MS et GS) et 4 en élémentaire (1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 0,5 CM1 et 0,5 CM2). Cet établissement accueille 96 élèves (15 PS, 3 MS, 9 GS, 17 CP, 12 CE1, 15 CE2, 14 CM1 et 11 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 1 208 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 87h/mois. L'école bénéficie de 3 663 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 108h/mois.

##### *École maternelle de KOLOPELU*

Elle dispose de 3 classes maternelles (1 PS, 1 MS et 1 GS). Cet établissement accueille 65 élèves (25 PS, 22 MS et 18 GS).

La superficie de ses bâtiments est de 718 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 87h/mois. L'école bénéficie de 5 740 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 87h/mois.

##### *École primaire de KOLOPELU*

Elle dispose de 11 classes élémentaires (2 CP, 1 CE1, 2 CE2, 1 CM1, 2 CM2 et 1 COP1, 1 COP2 et 1 CLIS). Cet établissement accueille 157 élèves (31 CP, 23 CE1, 29 CE2, 18 CM1, 38 CM2 et 7 COP1, 8 COP2 et 3 CLIS).

La superficie de ses bâtiments est de 1 325 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 130h/mois. L'école bénéficie de 3 200 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 130h/mois.

**Dans le district de SIGAVE se trouvent :**

*École primaire et maternelle de SAUSAU*

Elle dispose de 10 classes dont 3 en maternelle (1 PS, 1 MS et 1 GS) et 7 en élémentaire (2 CP, 1 CE1, 1 CE2, 2 CM1 et 1 CM2). Cet établissement accueille 184 élèves (17 PS, 20 MS, 22 GS, 25 CP, 27 CE1, 25 CE2, 30 CM1 et 18 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 1 742 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 130h/mois.

L'école bénéficie de 4 010 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 130h/mois.

*École FIUA*

Elle dispose de 5 classes dont 1 en maternelle (PS, MS et GS) et 4 en élémentaire (1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 0,5 CM1 et 0,5 CM2). Cet établissement accueille 96 élèves (15 PS, 3 MS, 9 GS, 17 CP, 12 CE1, 15 CE2, 14 CM1 et 11 CM2).

La superficie de ses bâtiments est de 1 208 m<sup>2</sup> nettoyés par un personnel de ménage à raison de 87h/mois.

L'école bénéficie de 3 663 m<sup>2</sup> d'espaces verts entretenus par un personnel d'entretien à raison de 108h/mois.

En général, il ressort des visites que l'ensemble des bâtiments comme les espaces verts sont bien entretenus. Le nettoyage des salles et communs sont à la charge des personnels de ménage. Les espaces verts, la sortie des poubelles, l'entretien courant des bâtiments, la réfection des toitures, les peintures incombent aux personnels d'entretien accompagnés si nécessaire d'une équipe volante de la direction diocésaine.

Par ailleurs, l'implication des parents est très réelle dans certaines écoles, à titre d'exemple, dans le cadre d'opérations « pinceaux » ils ont repeint tous les bâtiments d'une école.

Dans le cadre de nos visites, la mission a eu l'opportunité de visiter quelques établissements secondaires de façon à apprécier au mieux la pertinence du temps de travail des personnels d'entretien et l'état des bâtiments et des espaces verts. Sans en tirer de conclusion hâtives, force est de constater que dans les établissements primaires, à surface égale il y a bien moins de personnels d'entretien et leur temps de travail est bien inférieur à ce qui existe dans les établissements publics du 2<sup>nd</sup> degré.

## 2.2. L'analyse du constat

### 2.2.1. Des surfaces trop importantes en m<sup>2</sup> par élève

Le tableau ci-dessous récapitule les surfaces par élève, surfaces bâties et espaces verts.

Etablissement	Classes	Élèves	élèves /classe	Bâtiments				Espaces verts				
				Surface en m <sup>2</sup>		ménage		Surface en m <sup>2</sup>		Entretien		
				Totale	M2/élève	Nb. ETP	M2/etp	Totale	M2/élève	Nb. ETP	M2/etp	
<b>HIHIFO</b>												
FATIMA	6	82	14	1 423	17,35	0,62	2 295	20 458	249,49	0,75	27 277	
VAITUPU	10	151	15	1 424	9,43	0,75	1 899	6 200	41,06	0,75	8 267	
VAITUPU (CFPA)	2	12	6	150	12,50			750	62,50			
<b>HAAKAE</b>												
LIKU	10	140	14	1 231	8,79	0,75	1 641	9 900	70,71	0,75	13 200	
MATA'UTU	10	167	17	1 283	7,68	1,24	1 035	4 400	26,35	0,62	7 097	
AHOA	6	79	13	1 075	13,61	0,50	2 150	5 969	75,56	0,50	11 938	
NINIVE	10	209	21	1 141	5,46	0,75	1 521	25 019	119,71	0,75	33 359	
<b>MUA</b>												
TEPA	8	141	18	1 222	8,67	0,62	1 971	13 495	95,71	0,75	17 993	
MALAEFOOU	10	149	15	3 365	22,58	1,12	3 004	12 650	84,90	1,12	11 295	
MALAEOLI	11	191	17	5 474	28,66	0,75	7 299	61 344	321,17	1,00	61 344	
<b>TOTAL WALLIS</b>	<b>83</b>	<b>1 321</b>	<b>16</b>	<b>17 788</b>	<b>13</b>	<b>7,10</b>	<b>2 505</b>	<b>160 185</b>	<b>121</b>	<b>6,99</b>	<b>22916</b>	
médiane			15		11		1 971		80		13 200	
<b>ALO</b>												
POI	4	104	26	698	6,71	0,50	1 396	3 030	29,13	0,62	4 887	
VELE	6	96	16	1 208	12,58	0,62	1 948	3 663	38,16	0,62	5 908	
KOLOPELU (maternelle)	3	65	22	718	11,05	0,50	1 436	5 740	88,31	0,50	11 480	
KOLOPELU (primaire)	11	157	14	1 325	8,44	0,75	1 767	3 200	20,38	0,62	5 161	
<b>SIGAVE</b>												
SAUSAU	10	184	18	1 742	9,47	0,75	2 323	4 010	21,79	0,75	5 347	
FIUA	5	96	19	1 208	12,58	0,50	2 416	3 663	38,16	0,62	5 908	
<b>TOTAL FUTUNA</b>	<b>39</b>	<b>702</b>	<b>18</b>	<b>6 899</b>	<b>10</b>	<b>3,62</b>	<b>1 906</b>	<b>23 306</b>	<b>33</b>	<b>3,73</b>	<b>6 248</b>	
médiane			19		10		1 858		33		5 627	
<b>WALLIS + FUTUNA</b>	<b>122</b>	<b>2 023</b>	<b>17</b>	<b>24 687</b>	<b>12</b>	<b>10,72</b>	<b>2 303</b>	<b>183 491</b>	<b>91</b>	<b>10,72</b>	<b>17 117</b>	
médiane			16		10		1 948		67		11 295	

Source : IGAENR d'après les éléments fournis par la DEC

Les surfaces bâties par élève vont de 5,46 m<sup>2</sup> à Ninive à 22,58 m<sup>2</sup> à Malaefoou (environ 10 m<sup>2</sup> en médiane), les espaces extérieurs d'une vingtaine de m<sup>2</sup> par élève à Kolopelu et Sausau à près de 250 m<sup>2</sup> à Fatima (80 m<sup>2</sup> à Wallis et 33 m<sup>2</sup> à Futuna en médiane). Ces surfaces sont extrêmement importantes par rapport aux cadres de référence habituels. Cela tient à la baisse démographique et aussi à l'importance des terrains octroyés aux écoles, qui ne sont pas pour autant utilisés en totalité. Cela tient également au fait que les structures n'ont pas diminué au même rythme que les baisses démographiques.

Il conviendrait impérativement de ne plus faire entretenir par la convention des terrains ou des bâtiments qui ne seraient pas utiles ou utilisés par les élèves.

### 2.2.2. Des dotations en personnels d'entretien très inégales

Le tableau ci-dessus permet de comparer la charge relative des personnels<sup>12</sup> :

- les techniciennes de surface ont une charge en équivalent temps plein qui irait de 1 035 m<sup>2</sup> (Mata'utu) à 3 000 m<sup>2</sup> (Malaefoou) ;
- les ouvriers d'entretien, si l'on ne compte que l'entretien des espaces verts, ont une charge qui irait pour un ETP de 4 887 m<sup>2</sup> (Poi) à 27 277 m<sup>2</sup> (Fatima), voire à 61 344 m<sup>2</sup> à Malaetoli.

### 2.2.3. Des données qui vont bien au-delà des cadres de référence habituels

Quelques données de référence de l'enseignement catholique concernant les surfaces et l'entretien des écoles :

**La surface utile (classe, couloirs, toilettes, bureaux) par élève :**

Dans le cadre de nouvelles constructions la norme communément admise en métropole est de prévoir une surface de 7 m<sup>2</sup> par élève lorsqu'il n'y a pas de restauration. Cette surface est de 8 m<sup>2</sup> si l'école doit disposer d'une restauration.

**Les personnels techniciens de surface : il est communément admis**

- 1 ETP en moyenne pour 10 à 12 équivalents classes,
- 1 ETP en moyenne pour 800 à 1 000 m<sup>2</sup>, pour autant il faut être relativement prudent avec cette fourchette et nous pouvons aller jusqu'à 1 300 à 1 600 m<sup>2</sup> en moyenne.
- 1 ETP en moyenne pour 250 élèves (200 à 300),

**Le personnel d'entretien :**

La norme est généralement d'un poste à temps plein par tranche de 400 à 600 élèves : On peut donc suivant les lieux et les surfaces considérer un équivalent temps plein pour environ 500 élèves, un demi-poste pour 200 élèves, deux postes pour 1 000 élèves, trois postes pour 1 500 élèves, dans la seule hypothèse de l'existence d'un atelier avec des équipements, d'un responsable inclus dans cette équipe qui gère avec rigueur un planning de travaux, et de l'équivalent de 3 579 900 FP à 5 966 500 FP, ainsi, ne sont pas donnés à des entreprises extérieures grâce aux chantiers conduits en interne.

Source : SGEC

Même si l'on convenait de surfaces plus importantes notamment d'espaces extérieurs, certaines des écoles dépassent de loin les cadres habituels. Les écarts sont donc importants en surfaces à entretenir. D'autre part, la rémunération moyenne des personnels n'évolue pas.

## 2.3. Les actions déjà en cours

Le contrat de développement 2012-2016 prévoit dans le secteur éducation des travaux de rénovation des écoles du premier degré :

- le regroupement élémentaire et maternelle de Kolopelu, sur le site supérieur de l'élémentaire de Kolopelu (travaux de réhabilitation et/ou de construction) ;

<sup>12</sup> Malaetoli ne figure pas dans ce commentaire car l'internat a des personnels en plus, non répertoriés dans le tableau précédent, mais qui sont comptabilisés page 15.

- le regroupement des écoles de Vaitupu et Fatima sur le site de Fatima ;
- la maintenance du bâti dont toitures et gouttières.

Le regroupement des écoles produirait la situation suivante, par rapport au tableau précédent :

Regroupements	Etablissement	Classes	Élèves	élèves /classe	Bâtiments				Espaces verts			
					Surface en m2		ménage		Surface en m2		Entretien	
					Totale	M2/élève	Nb. ETP	M2/etp	Totale	M2/élève	Nb. ETP	M2/etp
Fatima+Vaitupu+CFPA	6	245	41	1 423	5,81	1,37	1 039	20 458	83,50	1,50	13 639	
Kolopelu (mater.+primaire)	11	222	20	1 325	5,97	1,25	1 060	3 200	14,41	1,12	2 857	

Source : IGAENR d'après les éléments fournis par la DEC

### 3. Les solutions possibles

Au vu du cadre général posé dans la première partie, de l'état des lieux décrit dans la deuxième partie, la mission souhaite évoquer trois scénarios possibles : le statu quo, l'optimisation des moyens, un scénario médian.

#### 3.1. Le statu quo

Une des solutions consiste à rester en l'état, faute de trouver des solutions qui pourraient être acceptables pour tous.

Le statu quo consisterait soit à garder en l'état le réseau scolaire et la situation des personnels d'entretien, pour lesquels rien ne changerait en termes de rémunération et de quotité de travail, tout en appliquant les dispositions, notamment de regroupement, prévues dans la convention.

La convention de 2012, dans son annexe I, a prévu quatre regroupements pédagogiques, trois en 2012 dont deux ont été faits et un en 2013, mais la mission a constaté que ces regroupements n'avaient pas été suivis d'effet en matière de redéploiement de personnels. Or la convention prévoit également un redéploiement d'une partie des économies réalisées pour améliorer la rémunération des personnels non enseignants affectés à ce jour dans les écoles et l'internat.

#### 3.2. La rationalisation des structures, des emplois et des rémunérations

Une approche purement rationnelle et technique conduirait à prendre les mesures d'optimisation suivantes :

- une action sur le réseau des écoles qui pourrait être diminué de moitié : 2 ou 3 écoles à Futuna et 4 ou 5 écoles à Wallis ;
- un redéploiement des personnels d'entretien sur ces écoles, les personnels (33 personnels à temps partiel) pourraient passer à deux personnes à temps

complet par école, soit de 12 à 16 personnels, auxquels viendraient s'ajouter des personnels de demi-pension, dès lors nécessaires ;

- dans ce cadre, les personnels devraient être formés et gérés pour prendre en charge des unités plus importantes et devraient bénéficier d'équipements d'entretien et de maintenance ;
- les transports scolaires, la demi-pension seraient des leviers pour regrouper les écoles, ils devraient faire l'objet d'une gestion et d'une prise en charge à partager.

### **3.3. Une évolution progressive du réseau des écoles, de la gestion et du management des personnels d'entretien**

Une approche médiane permettrait de faire évoluer progressivement le réseau des écoles, la gestion et l'emploi des personnels d'entretien.

Dans ce cadre :

- le réseau des écoles continuerait d'évoluer vers une cible de 8 écoles à Wallis et de 3 écoles à Futuna ; dans un premier temps, les regroupements des deux écoles de Kolopelu, et celui de Fatima et Vaitupu seraient mis en œuvre.

À Wallis, où il existe trois districts et 10 écoles, il est envisageable dans un premier temps d'évoluer rapidement vers 8 écoles en fermant l'école d'Ahoa (79 élèves), en déplaçant les élèves de Vaitupu (152 élèves) où il y a un risque de tsunami vers Fatima (82 élèves), qui n'est qu'à quelques centaines de mètres, enfin les élèves de Liku pourraient rejoindre ceux de Matautu.

À Futuna, il serait envisageable de regrouper l'école de Kolopéou en une seule école, et de supprimer la petite école de Poi (47 élèves) mais l'isolement de ce secteur et le caractère sacré du site de Poi rendent sans doute cette opération délicate, tout comme la nécessité de mettre en place des transports scolaires sur une route en bon état.

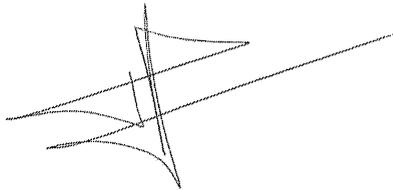
- suivant la taille des écoles, le personnel d'entretien pourrait soit se répartir avec des quotités de temps partiel, en conservant les emplois, soit avec une diminution du nombre d'emplois mais avec des quotités de travail à temps complet vers une cible de deux équivalents temps plein par école ;
- les personnels d'entretien seraient formés, évalués et augmentés progressivement sur une grille de rémunération reposant sur une grille spécifique à bâtir ; ils seraient recrutés à l'avenir par une commission de recrutement qui, sur la base d'un référentiel métier, évaluerait les compétences des éventuels candidats ;
- les directrices d'école seraient accompagnées dans l'évolution de la gestion de proximité de ces personnels, qui pourraient passer progressivement à une relation de travail plus professionnalisée, sans pour autant défaire les liens de solidarité traditionnels ;
- Le P/E serait maintenu à 10,3, comme le prévoit la convention, avec un faible recrutement d'enseignants, autour de 3 ou 4 par an ;

- les personnels de la DEC, surdimensionnés, reviendraient progressivement à un ratio habituel de gestion au fur et à mesure des retraites, après un travail de répartition rationnelle des activités, des tâches et des emplois entre le vice-rectorat et la DEC.

## Conclusion

La mission considère que le troisième scénario qui consisterait à faire évoluer progressivement le réseau des écoles, en même temps que la gestion des personnels d'entretien est probablement le plus réaliste et le plus efficace, à partir du moment où un plan d'action suivi d'effet est réellement mis en œuvre.

Ce plan d'action, qui devra prévoir un regroupement des écoles et une gestion prévisionnelle des emplois d'enseignants et de personnels d'entretien, devrait être engagé par toutes les autorités : vice-recteur, diocèse et écoles, sous l'autorité de l'administrateur supérieur. L'augmentation éventuelle des rémunérations des personnels d'entretien, soumise à une organisation de leur travail, une formation métier et une évaluation qui les rapprocheraient des référentiels de métier et de compétence standards, devrait être concomitante à un redéploiement des économies réalisées sur les dotations de personnels, au vu de la baisse continue de la démographie scolaire.



Patrice Mougeot



Béatrice Gille